



MAIRIE DE COURS LA VILLE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 19 Septembre 2008

Mr le Maire avant l'ouverture de la séance, annonce la démission de Mr MILLET, 2^e adjoint. Celle-ci sera effective dès son acceptation par Mr le Préfet. Il sera remplacé par la personne suivante de la liste « Bien vivre à Cours La Ville ».

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et en session ordinaire, le Vendredi 19 Septembre 2008, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur **Patrice VERCHERE**, Maire de COURS LA VILLE.

Appel des membres du Conseil Municipal : 22 présents, 5 absents dont 3 procurations, soit 25 votants. Arrivée de **Mr BURNICHON** à 20h40 (à partir de la délibération n°8) : 23 présents, 4 absents dont 3 procurations, soit 26 votants.

Mme Annie MATRAY a été nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

La secrétaire de séance lit le procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 26 juin 2008.

Mr GASCON signale l'absence de la presse aux séances du Conseil Municipal. Il précise donc que le compte-rendu de ces dernières risque d'être un outil politique, non objectif. L'opposition souhaiterait obtenir le droit de lire le compte-rendu des séances du Conseil Municipal avant son envoi à la presse. Monsieur le Maire accepte et précise que la presse est la bienvenue aux séances du Conseil.

Le Conseil Municipal approuve à 21 voix pour et 4 abstentions le procès verbal de la précédente réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES COMMUNALES

Subvention au titre des séjours en colonie de vacances en application de la délibération du 17 décembre 2007

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre de la subvention prévue par la délibération du 17 décembre 2007 les subventions suivantes, sachant que la participation journalière de la commune est fixée à 2,50 € pour les séjours en colonie de vacances et 1,25 € pour les séjours en centre de loisirs :

- 20.00 € à la Ligue de l'Enseignement de la Loire au titre de séjours organisés pour les vacances de l'été 2008.

DIT que la subvention sera réglée directement à l'association concernée.

DIT que la dépense totale d'un montant de 20.00 € sera imputée à l'article 65745 du Budget Communal 2008.

Ouverture de crédits – Opération Locaux Techniques

Mr BARGE demande si ces frais étaient prévus dans le coût des travaux des locaux techniques. Il lui est précisé que cette opération est une opération d'ordre, et qu'elle n'a donc pas d'incidence sur le coût des travaux. Mr le Maire précise que la DGE (subvention de l'Etat) nous a été accordée pour ces travaux, par Mr le Préfet fin Juillet.

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE pour intégrer les frais d'insertion d'annonces dans les journaux concernant les travaux des locaux techniques :

- D'INSCRIRE en dépenses d'investissement sur le compte 2313/820(chapitre 041) la somme de 46 946 €,
- D'INSCRIRE en recettes d'investissement, sur le compte 2033/820 (chapitre 041) la somme de 46 946 €.

Redevance occupation du domaine public

Le Conseil à l'unanimité,

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution du gaz.

Admission en non-valeur

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non valeur les titres présentés par Mr Le trésorier municipal dont le montant total s'élève à 27,00 €.

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » du Budget Communal 2008.

Concession cimetière - Fixation des tarifs applicables au 1^{er} octobre 2008

Mr CABOUX expose que plusieurs administrés ont fait part de leur souhait d'acquérir des tombes dans l'ancien cimetière. Mais, selon une réglementation bien définie, la vente d'une ancienne concession n'est possible qu'après son nettoyage. Ce coût est à la charge de la commune, et au regard de son montant, il est proposé d'augmenter les tarifs de concessions de cimetière, pour couvrir ces différents frais.

Mr GASCON fait remarquer qu'une hausse de 10% de ces tarifs est une forte augmentation, compte tenu de la hausse générale des prix. Il lui est précisé que ce montant ramené à l'année est peu élevé.

Mr le Maire rappelle qu'il est prévu de démarrer la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière de Cours La Ville, procédure sur une durée de 3 ans, qui permettra de retrouver des places.

Le Conseil par 22 voix pour et 4 abstentions,

DECIDE de fixer ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs applicables aux concessions des cimetières communaux à compter du 1^{er} octobre 2008 :

CONCESSIONS DE CIMETIERE

	Tarifs proposés au 01/10/2008
15 ans	72,00 le m ²
2,20m *1,20m	190,00 €
2,20m *2m	317,00 €
30 ans	126.36 le m ²
2,20m *1,20m	334,00 €
2,20m *2m	556,00 €

DIT que la recette sera inscrite à l'article 70311 et suivants du budget 2008.

CENTRE SOCIAL – Convention d'occupation et de financement des services du centre social par la commune de Mardore

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention fixant les règles d'utilisation et de financement des services du centre social par la commune de Mardore, pour une durée de 7 ans.

DIT que la recette sera inscrite à l'article 7475.

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil à l'unanimité,

Vu l'avis sollicité auprès de la C .A. P.,

DECIDE : - de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2009 à temps complet

- de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2008 à mi temps.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs.

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 012 du prochain budget communal.

Journée de Solidarité

Le Conseil par 21 voix pour et 4 contre,

DECIDE de ramener à 3 jours au lieu de 4, le nombre de jours de congés acquis par le passé, tout en précisant que pour les agents à temps partiel, à temps non complet et à temps incomplet, les sept heures de cette journée de travail sont « proratisées » par rapport à la quotité de temps de travail correspondante.

COMMUNICATIONS DES ELUS

Mr Le MAIRE

→ Rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux qu'aucun nom de personne ne doit être cité lors des débats du Conseil. **Mme GAYMARD** précise que les origines des administrés ne doivent pas être non plus évoquées.

→ Informe que la Commune a obtenu plusieurs subventions exceptionnelles et non prévues au budget :

- Locaux techniques : DGE - 142 500 €

- Vidéosurveillance : Enveloppe parlementaire – 12 400 €

- Aire de jeux pour enfants - Parc Poizat : Enveloppe parlementaire – 9 100 €

→ Informe que le projet de « Maison pluridisciplinaire de Santé » progresse. Mr le Maire invite la population à participer à une réunion publique, le Jeudi 23/10/2008 à 20h30, à la salle municipale. Cette réunion sera l'occasion d'un échange entre les élus, le corps médical et les Coursiauds sur ce sujet important, notamment sur l'emplacement de cette infrastructure.

Mr GASCON précise que ce projet est le fruit d'un travail en commun avec l'opposition, en parfaite intelligence.

→ Annonce que l'établissement EPORA, dont l'activité est le rachat de friches industrielles, est venu visiter le site Chaize-Perrin (5 000 m²) et la Zone Artisanale Poizat (« Les Chardons »), dans le but de délocaliser des entreprises du centre ville, en vue de retrouver de l'espace libre.

→ Informe que deux jugements, en date du 1^{er} et 21 juillet 2008, ont été rendus, suite à des actes de vandalisme envers la Commune. Des peines de prison fermes et avec sursis, ainsi que des amendes ont été requises contre les coupables.

→ Rappelle que depuis le 31/12/2001, la commune a mis fin à la convention du SIVOM pour l'Ecole de Musique, en raison des sommes demandées trop importantes.

Il explique qu'il est envisagé de créer à compter du 01/01/2009 un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, portant sur l'emploi et la rémunération des enseignants de cette école, composé des communes qui en assurent le financement.

La participation des collectivités locales adhérentes, afin d'établir une règle de solidarité, sera fixée pour moitié en fonction du coût de revient d'un élève et pour moitié en fonction de la population, sans que le résultat de ce calcul ait pour conséquence de faire dépasser pour chaque commune, le coût total par élève.

Ce projet sera réalisé pour une période d'essai de 3 ans.

Les autres communes qui n'appartiendront pas au SIVU, laisseront à la charge entière de l'adhérent les frais de cotisation à l'Ecole de Musique.

La Commune souhaite adhérer au SIVU, afin d'offrir la possibilité à chaque habitant de Cours la Ville d'accéder à la culture, sachant que le coût réel d'un élève de l'école est de 1 000 €. L'assemblée délibèrera sur ce dossier avant la fin de l'année.

En outre, ce SIVU ne peut pas être créé par le biais de la CCPAT, car le secteur géographique concerné n'est pas le même. Par ailleurs, ce projet ne fait pas partie des compétences de la communauté de communes.

Mr le Maire précise que la commune mettra toujours à disposition de l'Ecole de Musique, une salle au Château de la Fargette.

L'Assemblée donne son accord à Mr le Maire pour s'engager dans ce projet.

Mme DEVEAUX

→ Informe que l'action sociale de la Commune a été très dense durant l'été :

- Des entrées de piscine ont été offertes aux enfants qui ne partaient pas en vacances.

- Melle BENACCHIO Gaëlle a été embauchée pour le lien social auprès des personnes âgées. Son action a consisté à rendre visite aux personnes âgées à leur domicile, ainsi qu'à effectuer des animations les mardis après-midi à la résidence « Le Florentin ». Elle a également participé aux sorties familiales, organisées par le Centre Social et la Mairie. La Municipalité la remercie pour son travail et invite la population à lire la synthèse de celui-ci en Mairie.

→ Annonce que deux agents ont achevé leurs contrats aidés. La Commission Administrative qui s'est réunie le 22/07/08 a choisi deux autres personnes pour les remplacer : Mme VICTORIO et Mme BOYARD.

→ Informe que la Cyberbase de Cublize organisera les vendredis 10 et 17 octobre 2008 des ateliers de découverte informatique en Mairie de Cours La Ville : inscription en Mairie.

→ Rappelle que Mr POIZAT, conciliateur judiciaire avait mis fin à ses fonctions au printemps dernier. Depuis, aucune permanence de médiateur n'avait lieu en Mairie. A compter du mois de septembre, Mr DE SARCEY effectue de nouvelles permanences. Il est en Mairie, le 2^e samedi du mois, tous les 2 mois. Sa prochaine

permanence à Cours La Ville aura lieu le samedi 8 novembre 2008. **Mr le Maire** rappelle que le conciliateur judiciaire est compétent pour tous les problèmes de voisinage.

→ Informe que les élections prud'homales auront lieu en Mairie le mercredi 3 décembre 2008, de 8h à 18h. Elle lance un appel aux personnes qui seraient libres ce jour-là, pour tenir les urnes des bureaux électoraux : inscription en Mairie.

→ Annonce qu'une cérémonie aura lieu début décembre, afin d'accueillir les nouveaux arrivants dans notre commune.

→ Rappelle que la « Semaine Bleue » aura lieu en octobre 2008. Cette année, elle sera organisée le 20/10/08 à la salle de l'Orangerie, une conférence sur la maladie d'Alzheimer.

Mme MANARY

→ Informe que le bulletin municipal est en préparation. Sa parution est prévue pour mi-novembre. Elle remercie les associations qui ont bien voulu participer à ce bulletin, en nous communiquant leurs actualités. **Mr le Maire** précise que ce bulletin sera bi-annuel et que la Municipalité souhaite mettre en place un magazine attractif, en permettant aux associations et à l'opposition de s'exprimer.

→ Informe qu'une exposition gratuite sur le « Fer à repasser » a lieu en ce moment à la bibliothèque. Prochainement, il sera prévu une exposition de peinture.

→ Rappelle que le 25/10/2008 aura lieu à la salle Paul Vallier le « Festival Chorales », organisé par l'association Chant'Cours.

Mr CANET

→ Informe que la Municipalité a refusé l'autorisation demandée par le Raid Bleu, pour emprunter les chemins communaux. Ce refus s'explique par les dégâts importants causés par les nombreux 4x4, qui utilisent nos chemins pour cette course.

→ Rappelle que cette année encore ont eu lieu le Grand Prix Cycliste et le Tour de la Vallée de la Trambouze. **Mr CANET** remercie **Mr le Maire** pour son intervention auprès de Mr le Préfet, afin d'interdire la circulation des automobilistes en sens inverse de la course. **Mr le Maire** signale qu'il est dommage qu'il y ait si peu de spectateurs à ces grandes manifestations coursiaudes.

Mr LACROIX

→ Annonce qu'une réunion aura lieu le Lundi 22/09/08 avec la Maison du Département du Rhône pour une visite de contrôle des voies départementales.

→ **Mr le Maire** signale qu'il reçoit régulièrement des plaintes des administrés pour des stationnements gênants. Il rappelle également qu'une ligne jaune devant le garage d'un particulier n'est pas une place gardée et que l'interdiction de stationner s'applique également au propriétaire de l'immeuble.

Mr le Maire évoque également la vitesse excessive de certains automobilistes et des nombreux problèmes d'incivilité, il incite la population à déposer plainte ou informer la Gendarmerie de chaque problème ou actes délictueux rencontrés. Il invite également la population à l'avertir de ces troubles.

Mr CABOUX

→ Agriculture :

- Informe que la liste des propriétaires ayant bénéficié d'un dégrèvement « jeunes agriculteurs », au titre de l'année 2008 est consultable en Mairie.

- Il signale également, qu'il existe une présence importante d'ambrosie sur certains secteurs de la commune. Il demande à la population d'avertir la Mairie en cas de découverte de cette plante.

- **Mr CABOUX**, au nom de la Municipalité, souhaite un bon rétablissement à Mr BONNEVAY, Agriculteur Coursiaud, suite à son accident.

→ Fleurissement :

- Informe du passage des jurys à Cours La Ville, du concours des chapelles fleuries, ainsi que celui des villes fleuries. Il rappelle que la Commune n'a pas obtenu une 4^e fleur, mais conserve ses 3 fleurs actuelles.

→ Affaires scolaires :

- Annonce que divers travaux ont été réalisés dans les écoles, durant les vacances scolaires d'été.

- Informe qu'un nouvel arrêt de transport scolaire au stade Pierre de Coubertin, a été demandé au Conseil Général. La Mairie est toujours en attente d'une réponse.

- Informe que la rentrée scolaire de l'ensemble des élèves des écoles de la commune, s'est bien déroulée. Il rappelle également le départ de Mr SEITY, Directeur de l'école L. de Vinci. Il a été remplacé par Mr BROSSY.

→ Tourisme :

- Informe que les travaux d'aménagement du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) sont terminés. Par cette action, le Conseil Général à souhaiter pérenniser les sentiers de notre commune. Si des dégradations sont remarquées, merci de les signaler en Mairie.

→ Locations de salles :

- Informe que de nombreuses réservations de locations de salles ont déjà été effectuées pour l'année 2009.

→ Rhône Loire Nord :

- Informe que les appels d'offres pour l'affermage et celui pour la réhabilitation du champ captant de Commelle-Vernay, ont été lancés.
- Informe qu'un retard a été pris dans la mise en fonction de la station de traitement. La mise en service est prévue pour fin septembre, début octobre. . Une demande de pénalités de retard devrait être envisagée.

Mr LACHIZE

→ Annonce la mise en service de la station d'épuration intercommunale de traitement des eaux usées le 08/09/08, ainsi que le raccordement à celle-ci de la commune d'Amplepuis et celui de Cours La Ville, le 15/09/08. Cette station est située sur le dernier terrain du département du Rhône, entre les communes de St Victor sur Rhins et celle de Régnay. Le traitement de ces eaux usées a lieu en 3 phases, ce qui a demandé la construction d'infrastructures d'un coût important. Ainsi, à la sortie de cette station d'épuration, l'eau des 16 communes de la CCPAT sera propre et rendu à son milieu naturel.

→ Précise l'importance de la construction de 3 bassins de rétention en temps de pluie par la CCPAT, dont celui situé à la Grande Ecluse à Cours La Ville. En effet, ces bassins permettent de stocker, puis de réguler l'importante quantité d'eau récoltée durant les gros orages, que les égouts ne peuvent pas absorber.

→ Précise que ces différents projets ont pour but de redonner une bonne qualité aux eaux de nos rivières dans notre pays, à l'horizon 2015.

QUESTIONS DIVERSES

→ **Mr BARGE** interpelle l'Assemblée sur la légitimité du ralentisseur Rue Docteur Lhéritier, en s'appuyant sur le Décret n°94-447 du 27/05/1994 relatif aux caractéristiques et aux conditions de réalisation des ralentisseurs. En effet, il se demande si un ralentisseur est possible dans une rue à forte pente. **Mr GASCON** souligne l'importance de ce Décret, qui est principalement fondé sur une volonté de sécurité. **Mr le Maire** leur précise que la réalisation de ce ralentisseur a été étudiée en 2007, en collaboration avec les services de la D.D.E., spécialiste en matière de voirie. Il leur est également indiqué qu'il s'agit de sécuriser la sortie du collège.

→ **Mme MATHY** demande si un dépôt de bouchons des bouteilles en plastique est prévu par la Commune. . Cette collecte permet le paiement de fauteuils roulants pour les personnes handicapées. **Mr le Maire** précise qu'il se renseignera plus précisément pour la récolte de ces bouchons, et demandera au Conseil Municipal Enfants d'étudier cette question.

→ **Mme CHAVANY** pose le problème que certains habitants de la Résidence « Les Chardons » rencontrent lorsqu'ils souhaitent emprunter le passage qui mène « Rue Général Leclerc ». En effet, ils ne peuvent pas utiliser ce chemin avec une poussette en raison des chicanes qui bloquent ce passage. **Mr CABOUX** lui répond que celles-ci ont été posées il y a bien longtemps pour des raisons de sécurité afin d'en interdire l'accès aux vélos et aux motos, qui étaient trop nombreux et dangereux, suite à une demande de ces mêmes résidents.

→ **Mr GASCON** rappelle que la population est excédée par des problèmes d'incivilités et des phénomènes de provocations inacceptables. A ce sujet, il remercie Mr le Maire de son intervention auprès de la Gendarmerie, afin d'obtenir un passage des forces de l'ordre plus fréquent. Il reconnaît également qu'il y a depuis quelques semaines des changements positifs.

Mr GASCON indique qu'il ne veut pas remettre en cause le rôle du policier municipal dans ses propos. Au contraire, il souhaiterait que la Gendarmerie exploite mieux les compétences et les connaissances de Mr COLLONGE, pour une plus grande médiation avec la population.

Mr GASCON évoque le système de vidéosurveillance, qu'il trouve trop indiscret dans une commune de l'importance de Cours La Ville, puisque chaque citoyen peut être reconnu. Il signale également que ce système déplace les problèmes, mais ne les solutionne en rien.

Mr le Maire précise que ce système n'est pas là pour surveiller un particulier, mais les bâtiments communaux et certains carrefours. Il indique également qu'il a demandé à la Gendarmerie des interventions quotidiennes de prévention et de répression, pour répondre aux exaspérations des administrés. Il souhaite un travail en commun entre la Gendarmerie et la police municipale, pour être au plus près des attentes de la population. Mr le Maire précise qu'il a demandé au nouveau Lieutenant qu'il y ait des sorties communes avec le policier municipal.

La séance est levée à 22h25.



**Le Député - Maire,
Patrice VERCHERE**